

ANNEE 2018

Délibération n°

20180067

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 23/11/2018

Date d'affichage : 30/11/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 18

Vote : 18 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY. Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Michel KLISZ), Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

OJ n°15 : Autorisation de percevoir les fonds de concours pour la viabilisation de lots privés Chemin de Mongay

Rapporteur, M. Claude YAOUANC :

Dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin de Mongay, afin de le sécuriser, de l'élargir et d'y emmener la Défense Incendie, la mairie participe à la viabilisation des terrains privés desservis par cette voie.

A ce titre, les propriétaires, paieront ces travaux à la commune sous forme d'un fonds de concours, à hauteur de :

- M. CORBIERES : 6 077€ TTC
- Mme SANGLAR : 6 077€ TTC
- Cts HIRIGOYEN / ROQUES : 106 245€ TTC

Les travaux concernés comprennent, l'installation :

- Du réseau d'assainissement,
- Du réseau des eaux usées,
- Du réseau de l'eau potable,

- Du réseau de l'électricité,
- Du réseau du gaz,
- Du réseau des Telecom,
- Des murets techniques.

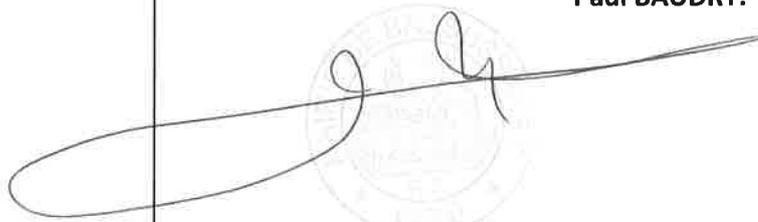
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé,

APRES en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les fonds de concours attribués par les propriétaires jouxtant le Chemin de Mongay susnommés, en vue de participer au financement de la viabilisation de leurs lots, comme décrite ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier au nom et pour le compte de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



*Transmis à Monsieur le sous-préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 30/11/2018*

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/11/2018